

Compte Rendu Assemblée Générale de la STC EU du 3 février 2017

Début assemblée générale 20h30

Membres Excusés : M. BONIN Gilles et Mlle BONIN Mathilde (présence au championnat de France), M. TELLIER Roger, M. DEPOILLY

M. Le Président présente M. PRIN le représentant de la municipalité.

1 HOMMAGE

M. Denis MOUILLARD est décédé en 2016 , pour sa mémoire M. LE Président demande à l'assemblée d'observer quelques instants de silence.

2 RAPPORT MORAL

Notre association se porte bien , au dernier recensement ns sommes 238, par rapport à 2003 les effectifs étaient de 160. Cela fait une augmentation de 50%. Nous sommes le 4e club de Seine Maritime, par rapport à la Normandie nous sommes le 10e. La plupart des clubs notent une augmentation de leurs effectifs.

Tarif des cotisations pour l'année 2017 – 2018 :

135€ adultes, 65€ jeunes, cotisation 2e club 70€, droit de passage 6€.

Les tarifs des cotisations st approuvés à l'unanimité.

M. Le Président rapelle que la fédération de tir nous ponctionne 53% sur une licence adulte.

Les nouveaux licenciés sont nombreux . Un examen de control des connaissances est à réaliser, une dae pour une prochaine session sera définie.

Soirée sportif méritant du 27/01/2017 : prix spécial coup de coeur pour école de tir dans son ensemble : les jeunes ont obtenu un fort sympathique trophé et le Président a reçu l'échelon de bronze pour dirigeant méritant.

Dates de compétition :

Pour le 10m , les départementaux ont eu lieu à YVETOT les 5 et 6 novembre 2016, les régionaux ont eu lieu à ARGENTAN les 26 et 27 novembre 2016

Pour l'école de tir, le premier tour du critérium a eu lieu à EU les 12 et 13 novembre 2016, les départementaux auront lieu les 6 et 7 mai 2017 à FECAMP, les régionaux auront lieu les 3 et 4 Juin 2017 à VIRE et le France début juillet à LORIENT.

Pour le 25m et le 50m, les départementaux auront lieu 13 et 14 mai 2017 à YVETOT et les régionaux auront lieu les 10 et 11 juin 2017 à ALENCON

Pour le TAR : les départementaux auront lieu les 6 et 7 mai 2017 à Sandouville, les régionaux auront lieu les 3 et 4 juin 2017 à LISIEUX, le France du 13 au 16 juillet 2017 à Volmerange , le président souhaite cette année reconstituer une équipe et rappelle que les disciplines sont très accessibles.

Nouveau membre du Comité Directeur : M. Philippe Michel, celui-ci remplace Anne Marie Ballestra remerciée pour son engagement et son dévouement.

3) Rapport Financier : bilan pour l'exercice 2016 : Solde de 2047,10 €

M. Le Président fait remarquer que les recettes caisses de permanence représentent 25% des recettes du club contre 19 % en 2013.

4) Résultats Sportifs :

Pour Ecole de Tir :

Championnat Départemental du 7 mai 2016 à FECAMP (5 participants).

En carabine , catégorie poussin : Tom BOURGEOIS avec 240,7

catégorie minimales : DELAMARRE Eléonore avec 300,1

CHANDELIER Alan avec 300,7

COCUL Clément avec 322,4

En Pistolet, catégorie benjamine : DETHOOR Faustine avec 253

Championnat Régional du 4 juin 2016 à VIRE

En carabine, catégorie poussin : BOURGEOIS Tom avec 246,5 (10e/25)

catégorie minimale : DELAMARRE Eléonore avec 307,6 (11e/12)

CHANDELIER Alan avec 308,4 (27e/34)

COCUL Clément avec 335,3 (16e/34)

Championnat de France à MONTBELLIARD

En Pistolet, catégorie benjamine : DETHOOR Faustine avec 244 (25e/56)

Pour le 10m :

Championnat Départementaux en novembre 2016

En Carabine, catégorie cadet : BLAIZE Hugo avec 567 (2e)

CHAULIEU Jean avec 541 (3e)

catégorie junior : BONIN Mathilde avec 383 (2e)

catégorie sénior 1 : FINET Sylvain avec 503 (8e)

En Pistolet, catégorie Junior Fille : BONIN Mathilde avec 334 (2e)

catégorie dame 1 : GRENIER Céline avec 347 (3e)

catégorie sénior 3 : LEGOUT Jean Jacques avec 535 (2e)

Championnat Régionaux à ARGENTAN en novembre 2016

En carabine, catégorie junior Fille : BONIN Mathilde avec 329 (3e)

catégorie cadet garçon : BLAIZE Hugo avec 566 (10e)

CHAULIEU Jean avec 550 (20e)

En Pistolet, catégorie junior Fille : BONIN Mathilde avec 375 (2e)

Pour le TAR : un seul compétiteur : M. DELAPORTE Daniel

Championnats Régionaux :

Fusil modifié : 15e, Pistolet Précision Militaire 4e, Pistolet Vitesse Militaire 7e.

5 ACHATS : Début janvier, nous avons acheté pour le club des armes de pret

1 Révolver Smith et Wesson 686 : 1225€,

1 Révolver Alpha 22 : 614€

1 carabine Cz 455 + lunette de tir : 592€

Compléments muntions 22 LR : 680€

Soit un total de 3260€

Le choix des revolvers se justifie par le fait qu'ils sont plus sécurisés que les pistolets automatiques pour les jeunes tireurs.

DOSSIER CNDS : 2 pistolets STEYR LP 10 et 2 carabines FEIN P800, le club paiera 60% du total soit 3260€ (40 % financés dépenses). Notre stock de matériel étant à ce jour tout à fait convenable, nous ne déposerons pas de dossier pour cette année.

TRAVAUX :

Pas de tir 25 : insonorisation de la 2e parti du pas de tir gros calibre et du pas de tir coté droit petit calibre (22 LR et 38 SPL) . Il y a aussi le problème des parois du pas de tir en plaque de béton qui réfléchissent le bruit. Les devis et modalités de mise en place de ces travaux seront vues lors d'une prochaine réunion du comité directeur.

Projet : pas de tir à 100m, projet gelé au niveau de la mairie, projet difficile à réaliser en raison de la gestion du bruit.

Pas de tir 50 m : problème du bruit même avec le 22 LR surpour pour les Hautes Vitesses, recommandation de ne plus utiliser de munition 22 haute vitesse mais plutôt de la munition standard

6) Questions Diverses

JUMELAGE : cette année le club se déplace à Haan, les personnes interssées sont priées de se faire connaitre au près de JP Huguet ou de P Hamman, tout le monde est le bienvenu. La date serai le 2e ou 3e Week End de septembre 2017.

Pour le jumelage , mairie propose organiser un jubilé pour fêter les 50 du jumelage avec une rencontre sportive entre 60 Allemands et 60 Français. Difficulté à organiser. Un match retour à Haan est aussi prévu. Si des personnes sont intéressés pour participer et recevoir des jeunes elles doivent se faire connaitre.

Questions diverses :

Certains clubs ont eu des controls de police et gendarmerie, attention à bien, respecter la réglementation. Les tireurs doivent avoir pour les armes de catégorie B : la détention , la licence de tir et le carnet de tir, et pour les armes de catégorie C seulement la licenceest nécessaire.
Rmq : ANTAC ou impact sont des associations de fefense des tireurs

Questionde M. COLLETTE jean Pierre : serait-il possible de mettre en place un système pour le prêt d'arme plus efficace pour les permanences ? Idée : mettre en place un système de badge pret d'arme à échanger avec la licence du tireur ?

Rappels :

Le port du badge avec la licence est obligatoire !

La Liste des personnes habilités à recharger les bouteilles de tir est :Marcelin GRENIER , Joel LAPOSTOLE, Laurent CRUSEL et Gilles BONIN

Ouverture le Mercredi :

Le pas de tir 10m est uniquement réservé à l'école de tir!

Les pas de tir 25m et 50m sont ouverts mais pas de prêt d'armes !

Pour des raisons de sécurité, aucun invité ou non licencié ne sera admis sur les pas de tir !

Aucun papier ne peut être délivré (sauf licence) et aucun carnet de tir signé !

Pour clore cette assemblée général M. Le Président donne la parole à M. Conseiller municipal délégué aux sports

M. Prin remercie le club, les tireurs et M. Le Président pour l'invitation. M. Prin félicite et remercie l'école de tir et les tireurs pour la représentation de la ville d'EU dans les compétitions passées et à venir. Il précise qu'il sera toujours à l'écoute des tireurs du club de la ville d'EU.

Cloture de l'assemblée générale à 21H15.